

Informations sur documents administratifs

Par cavigneaux, le 07/03/2008 à 10:24

Bonjour,

j' aimerai savoir au bout de combien d'années ont peut faire la demande d'un passeport, après une condamnation devant les assises.

Merci par avance.

Par citoyenalpha, le 08/03/2008 à 18:35

Bonjour

En quoi une condamnation aux assises vous empêche de demander un passeport??

Sauf disposition contraire précisée dans le jugement rien ne s'y oppose à sa délivrance